

COMPTE-RENDU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 25 AOUT 2018

- DECISIONS -

Compte – Rendu du Maire

L'an deux mille dix-huit, le samedi vingt-cinq août à neuf heures cinquante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Tampon, convoqués le dix-sept du mois courant, se sont réunis à la Mairie du Tampon, dans la salle des délibérations, sous la présidence de M. André Thien Ah Koon, Maire

Étaient présents : André Thien Ah Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Enaud Rivière, Augustine Romano, Fred Lauret, Mylène Fock-Chui, Jean-Pierre Picard, Gilles Henriot, Sharif Issop, France-May Payet-Turpin, Charles-Émile Gonthier, Jean-François Rivière, Joëlle Payet-Guichard, Jessica Sellier, Daniel Maunier, Bernard Payet, José Clain, Denise Boutet-Tsang Chun Szé, Jacqueline Fruteau-Boyer, Mimose Dijoux-Rivière, Robert Pierre, Catherine Féliciane-Bouc, Albert Gastrin, Serge Técher, François Rousséty, Marie-Noëlle Deurveilher-Payet, Monique Bénard-Deslais, Marie-France Rivière, Sylvia Firoaguer, Marcelin Thélis, Rito Morel, Joël Arthur, Emmanuelle Hoarau, Anissa Locate, Paul Casal, Yannis Lebon, Henri Fontaine, Maud Bègue

Étaient représentés : Catherine Turpin par Henri Fontaine, Jacky Calpétard par Mimose Dijoux-Rivière, Yvaine Séry par Joëlle Payet-Guichard, José Payet par Albert Gastrin, Solène Gauvin par Jessica Sellier, Halima Pinchon-Toilibou par Anissa Locate, Jacky Payet par Fred Lauret

Étaient absents : Colette Fontaine, Isabelle Musso, Jean-Jacques Vlody,

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivité territoriales, le Maire rend compte à l'Assemblée de la nécessité de délibérer de façon urgente, dans l'intérêt d'une bonne administration des dossiers de la commune, sur l'affaire inscrite sous le numéro n° 19-20180825, envoyée par courrier du vingt-deux août 2018 et présentée ce jour. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

DATE	OBJET	PAGE
	Motion relative au dédoublement de classes dans les écoles maternelles et primaires	4
01-20180825	Projet de centre administratif Acquisition des parcelles bâties cadastrées BX n° 1105 et n° 1106 appartenant à Monsieur et Madame Julien Joseph Lauret et Consorts	5
02-20180825	Projet Parc du Volcan Acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AD n° 517 appartenant à Madame Marie Jacqueline Lebihan	6
03-20180825	Classement du chemin rural “Bras Noir” dans la voirie communale	7
04-20180825	Construction de six ponts sur la Route de Bois-Court (RD 70) Approbation de la convention de financement	8
05-20180825	Présentation “Forum des Associations et Fête du sport »	9
06-20180825	Soutenir la lutte contre les cancers chez l'homme « Journée Bleue »	10
07-20180825	Attribution d'une subvention à la Tamponnaise Basket Ball pour la participation de l'équipe sénior féminine à la finale de Zone Océan Indien	11
08-20180825	Pacte de solidarité territoriale (PST) du Conseil Départemental Approbation de la convention entre la Commune du Tampon et le Département	12
09-20180825	Acquisition d'un ensemble toboggans pour la piscine de Trois-Mares – 4ème procédure	13
10-20180825	Travaux de réhabilitation et de consolidation du gymnase de Trois-Mares – lot n° 1 : Électricité	14
11-20180825	Construction d'un ensemble tyroliennes sur le Piton Dugain à la Plaine des Cafres	15
12-20180825	Entretien des abords des routes et des espaces verts des sites communaux	16
13-20180825	Avenant de transfert n°1 au marché n° VI 2016.270 relatif à la fourniture de denrées alimentaires – lot 73	18

14-20180825	Avenant de transfert n°1 au marché n° VI 2016.122 relatif à l'entretien du parc des hydrants de la Commune du Tampon – lot 2 : fourniture et pose d'hydrants (bornes à incendie)	20
15-20180825	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre avec la société Artelia Ville & Transport pour la réalisation de travaux de VRD et de Génie Civil sur la commune du Tampon Retire et remplace la délibération du 23 juin 2018 - affaire n° 16-20180623	21
16-20180825	Information du Conseil Municipal sur l'exercice par le Maire de la délégation en matière de marchés publics durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2018	22
17-20180825	Missions d'élus les 18 et 19 octobre 2018 : – Colloque « L'Eau, c'est politique » à Mallemort – 34ème congrès de l'ANEM à Morteau	34
18-20180825	Mission de Monsieur Enaud Rivière, 3ème adjoint et de Madame Emmanuelle Hoarau, élue déléguée à la 3ème jeunesse Rencontres du 3 au 6 septembre 2018 avec les opérateurs pour l'achat de bus	35
19-20180825	Mission du Maire à Paris le 24 septembre 2018	36

Motion relative au dédoublement de classes dans les écoles maternelles et primaires

Considérant la décision du Gouvernement de dédoubler les classes de CP dans les zones d'éducation prioritaire,

Considérant la pertinence et le succès rencontré par ce dispositif,

Considérant l'application partielle de cette mesure à La Réunion,

Considérant que l'ensemble du territoire de La Réunion mérite d'être classé en zone d'éducation prioritaire,

Considérant que le taux d'encadrement est une condition décisive pour la réussite scolaire des écoliers,

Considérant que le taux d'encadrement dans les écoles maternelles et primaires est manifestement insuffisant,

Considérant qu'il n'est pas possible à un enseignant d'enseigner dans de bonnes conditions dans des classes comprenant de 25 à 30 élèves,

Considérant par conséquent que la mesure de dédoublement des classes ne doit pas se limiter à certaines classes,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

à l'unanimité

- rappelle que La Réunion compte 116 000 illettrés, alors que nous sommes à plus de 70 ans de Départementalisation,

- constate :

* que malgré les progrès considérables accomplis grâce aux efforts des enseignants, des milliers de jeunes sortent encore chaque année du système scolaire avant leur baccalauréat, sans avoir acquis les bases du savoir (lecture, écriture, calcul),

* que les taux d'échecs en première année à l'Université sont de 60% et sont révélateurs d'un échec et interrogent sur les moyens et la priorité donnés à la politique éducative menée depuis la maternelle

- demande :

* que les moyens humains soient augmentés, notamment en matière de recrutement de

professeurs des écoles, pour assurer les meilleures conditions d'enseignement,

* que toutes les classes de maternelle et de primaire de La Réunion soient dédoublées.

Affaire n° 01-20180825	Projet de centre administratif Acquisition des parcelles bâties cadastrées BX n° 1105 et n° 1106 appartenant à Monsieur et Madame Julien Joseph Lauret et Consorts
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune projette dans sa politique d'aménagement et de structuration du territoire la réalisation d'équipements publics conformes à la dimension des quartiers de la ville. Ainsi, le projet de cité administrative est inscrit dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté et en cours de phase d'enquête publique, notamment dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 11 dédié au secteur de l'hôtel de Ville,

Considérant qu'il s'agit de construire un pôle administratif regroupant l'ensemble des services publics en privilégiant également la densification en terme d'habitat collectif et de locaux commerciaux, tout en améliorant le réseau de desserte du pôle,

Considérant que les consorts Lauret, propriétaires de la parcelle bâtie située au 6 rue Aristide Briand, ont été sollicités en vue de céder une emprise de 50 m² nécessaire au projet de pôle, d'une part, et que ceux-ci ont manifesté leur volonté de vendre la totalité de leur propriété cadastrée BX n° 1105 et BX n° 1106, d'une contenance cadastrale globale de 847 m², au prix de 468 000 € HT, d'autre part,

Considérant que l'acquisition de cette propriété constitue une opportunité de réserves foncières dans le cadre du parti d'aménagement défini dans l'OAP n° 11 et que le prix proposé est proche de la marge de 10 % autorisée par le service du domaine, les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21, compte 2115,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

- l'acquisition par la Commune des parcelles bâties cadastrées section BX n° 1105 et 1106, d'une contenance cadastrale globale de 847 m², appartenant à Monsieur et Madame Julien Joseph Lauret et Consorts au prix de quatre cent soixante-huit mille euros Hors taxes (468 000 € HT), libres de toute occupation ; les frais de transfert de propriété en application des dispositions de l'article 1593 du code civil étant à la charge de la collectivité,

- la signature d'un compromis de vente valable un an si la vente ne s'est pas réalisée avant le 31 décembre 2018.

Affaire n° 02-20180825	Projet Parc du Volcan Acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AD n° 517 appartenant à Madame Marie Jacqueline Lebihan
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Tampon, arrêté le 2 février 2018, dans son rapport de présentation et à travers l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 2, projette de structurer le village de Bourg Murat notamment en développant l'attrait touristique (secteur à vocation de loisirs), conformément aux orientations de l'étude de structuration de bourg réalisée en 2012,

Considérant que la collectivité affirme le projet de parc du volcan dans le PLU en l'identifiant en pôle à vocation de loisirs, de 44,2 hectares classés en secteur 1AUto, intégrant trois volets (un pôle cheval, des attractions et animations et des espaces de loisirs et de pique niques) et comportant également une hélistation,

Considérant que le programme d'aménagement tel que défini au groupement de maîtrise d'œuvre désigné ne laisse aucun doute sur l'impact de voisinage sur le lotissement d'habitations « Les Topazes », particulièrement en présence des projets de parcours de loisirs (pédestre, cycliste, petit train et tyrolienne) se trouvant à proximité immédiate,

Considérant que la commune se doit de maîtriser les lots bâtis en bordure de lotissement afin d'accentuer les distances avec les projets d'équipements touristiques et de loisirs, et de limiter dans une moindre mesure les nuisances occasionnées par la pratique des activités,

Considérant que Madame Marie Jacqueline Lebihan épouse Fontaine souhaite vendre à la commune sa maison située au 34 Lotissement les Topazes, en bordure dudit lotissement et cadastrée AD n° 517, d'une contenance de 790 m², d'une part, et qu'après négociations, elle

consent à céder son bien au prix de 189 200,00 euros conformément à la marge autorisée de 10% par le service des domaines, d'autre part,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AD n° 517 appartenant à Madame Marie Jacqueline Lebihan et située au 34 lotissement les Topazes à Bourg Murat au prix de cent quatre vingt neuf mille deux cents euros hors taxes (189 200,00 € HT), les frais notariés étant à la charge de la collectivité.

Affaire n° 03-20180825	Classement du chemin rural “Bras Noir” dans la voirie communale
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.161-1 du Code rural définissant les chemins ruraux et de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière qui définit les conditions de classement et déclassement des voies communales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le chemin “Bras Noir” est un chemin rural :

- qui se situe à la Plaine des Cafres,
- qui est ouvert à la circulation publique et dessert une douzaine d'exploitations agricoles,
- qui est aussi utilisé par les randonneurs (GRR2) : il s'agit d'une piste en scories d'une longueur de deux kilomètres pour une largeur d'environ cinq mètres, qui est régulièrement dégradée après la saison cyclonique et la commune en assure l'entretien annuel,

Considérant qu'afin de pérenniser cet itinéraire, la commune a décidé de procéder à sa modernisation par son bétonnage avec l'appui financier du Département avec la mobilisation du FEADER (délibération n° 13-20180428),

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de classer le chemin rural « Bras Noir » dans la voirie communale,

Considérant que l'article L161-1 du Code Rural définit les chemins ruraux comme “des

chemins appartenant aux communes affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voie communale ...”,

Considérant que l'article L.141-3 du Code de la voirie routière dispose que “le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.”,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité le classement du chemin Bras Noir dans la voirie communale.

Affaire n° 04-20180825	Construction de six ponts sur la Route de Bois-Court (RD 70) Approbation de la convention de financement
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que certaines sections de la route de Bois-Court (RD 70 – commune du Tampon) sont régulièrement inondées lors des épisodes pluvieux, entraînant des coupures de la circulation,

Considérant qu'il y a nécessité d'y remédier, des travaux de mise aux normes de six radiers existants sur cette route ont été programmés :

- Bras d'Antoine (PR 0+885) ;
- Ravine la Gale (PR 1+450) ;
- Ravine Fortier (PR 1+650) ;
- Pente Bigot 1er bras (PR 2+250) ;
- Pente Bigot 2ème bras (PR 2+330) ;
- Pente Bigot 3ème bras (PR 2+385),

Considérant que cette route étant départementale, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département,

Considérant que cette opération comprenant d'une part des travaux routiers relevant de la

compétence du Département, et d'autre part, des travaux de déplacement de réseaux appartenant à la commune du Tampon, la charge financière des travaux sera répartie entre les 2 collectivités,

Considérant que l'estimation financière de l'opération s'élève à 2 601 444,56 € TTC et la participation financière des deux collectivités est la suivante :

Département :	2 582 465,83 €
Commune :	18 978,73 €
TOTAL TTC	2 601 444,56 €

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

- les travaux de déplacement de réseaux communaux dans le cadre du projet d'aménagement de la RD70 (suppression de six radiers sur la route de Bois-Court),
- la convention de financement à intervenir entre la commune et le Département.

Affaire n° 05-20180825	Présentation “Forum des Associations et Fête du sport »
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la Direction Sport, Jeunesse et Vie Associative souhaite associer deux manifestations qu'elle prévoit d'organiser le 23 septembre prochain sur le Stade Klébert Picard : le **“Forum des Associations”**, événement permettant de mettre en lien public et associations ainsi que la première édition de **“La Fête du Sport”**, manifestation nationale instaurée cette année par le Ministère des Sports pour **“une France qui bouge”**,

Considérant que rassembler ces deux événements sera l'occasion pour les associations :

- d'apporter informations et conseils au public,
- de faire découvrir la pratique d'activités sportives et culturelles proposées par les associations Tamponnaises et le service des Sports,
- fédérer petits et grands, grâce au tissu associatif sportif tamponnais sur les bienfaits

du sport et de la pratique sportive,

Considérant que dans le cadre de ce grand rassemblement, plusieurs espaces seront mis en place :

- animations podium,
- espace tatamis,
- stands de découverte et de sensibilisation,
- animations diverses,
- métiers de bouche conventionnés sur la base tarifaire fixée par la délibération n°13 du Conseil Municipal du 21 mai 2007,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

- le dispositif d'ensemble présenté ci-dessus,
- la convention d'occupation du domaine public.

Affaire n° 06-20180825

**Soutenir la lutte contre les cancers chez l'homme
"Journée Bleue"**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la ville, s'inscrivant dans une dynamique d'animation sportive en direction du plus grand nombre et afin de sensibiliser la population en brisant le "tabou" du cancer chez les hommes, souhaite organiser pour la première fois en partenariat avec La Ligue Contre le Cancer 974, une journée de sensibilisation du cancer chez l'homme intitulée "Journée Bleue" le 16 septembre, au Parc des Palmiers,

Considérant que l'organisation de cette journée sera orientée vers trois axes :

- informer la population sur les différents types de cancer pouvant affecter plus particulièrement les hommes,
- organiser une marche et un relais sportif ouverts au plus grand nombre,
- mettre en place des animations pour les enfants,

Considérant que cette journée sera également l'occasion de récolter des fonds qui seront reversés dans leur intégralité à la Ligue Contre le Cancer : cette récolte de fonds aura lieu notamment avec la participation d'associations de motards à travers une vente de tee-shirts et de bracelets aux couleurs de la manifestation (bleu) en amont et pendant l'événement,

Considérant que la Ligue contre le Cancer prendra en charge, par le biais d'un partenaire, l'achat des tee-shirts à l'effigie de cette journée : la municipalité prendra quant à elle à sa charge les frais liés à la sécurité, l'animation, la fourniture et le flochage des chasubles, les rubans bleus, la communication... ce qui représente un budget prévisionnel de 6 000 euros (six mille euros),

Considérant que dans le cadre de l'utilisation du domaine public pour la mise en place d'animations payantes et de métiers de bouche, une convention d'occupation sera établie avec les prestataires sur la base tarifaire fixée par la délibération n° 13 du Conseil Municipal du 21 mai 2007,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

- le dispositif d'ensemble présenté ci-dessus,
- la convention de partenariat avec La Ligue Contre le Cancer,
- la convention d'occupation du domaine public.

Affaire n° 07-20180825	Attribution d'une subvention à la Tamponnaise Basket Ball pour la participation de l'équipe senior féminine à la finale de Zone Océan Indien
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant la participation de l'équipe senior féminine de l'association Tamponnaise Basket Ball, présidée par Madame Carole MANGALAZA, à la finale de la Zone Océan Indien qui

s'est déroulée à Mayotte du 11 au 13 mai dernier,

Considérant la demande de soutien de l'association TBB afin de l'aider à financer ce déplacement,

Considérant la politique de soutien de la collectivité au monde associatif et à la représentation de la commune du Tampon au niveau national,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

le versement d'une subvention de 7 000 € (sept mille euros) en une seule fois sur le compte de l'association après notification de la subvention et vérification des pièces justificatives.

Affaire n° 08-20180825	Pacte de solidarité territoriale (PST) du Conseil Départemental Approbation de la convention entre la Commune du Tampon et le Département
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport SP-2018-RAP-011 « Adoption du nouveau cadre d'aide aux communes – Pacte de solidarité territoriale » adopté par le Conseil départemental en séance plénière du 14 mars 2018,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que depuis 1988, le Département à travers les Contrats de Développement (1988 à 2001), puis les Contrats d'Aide aux Communes (2002-2004 et 2005-2007), les Contrats de Coopération Communale (2008-2010), puis les Contrats de Solidarité Départementale (2013-2015), intervient en cofinancement de projets portés en maîtrise d'ouvrage communale sur des thèmes variés,

Considérant que la collectivité départementale a créé un nouveau dispositif d'aide aux communes pour la période 2018-2020 à travers le Pacte de Solidarité Territoriale (PST), afin de poursuivre son effort en faveur des communes,

Considérant que ce dispositif s'articule autour de deux volets, un consacré aux projets d'investissement, et le second, destiné aux actions sociales,

Considérant que la municipalité a retenu 8 opérations répondant aux critères du volet d'investissement de cette dotation, et 3 relevant du volet social,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le projet de convention entre le Département et la commune du Tampon, et à travers cette dernière, les actions qui seront mises en œuvre sur le territoire Tamponnais, tant en matière d'investissement, que sur la plan social,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de convention,

- de déléguer le portage par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), des actions proposées dans le cadre du Volet Social (fonctionnement) du Pacte de Solidarité Territoriale (PST),

- de co-financer celles-ci sur la période du PST 2018/2020 pour un montant global de 145 100 € (dont 44 000 € au titre de la politique de la ville) se décomposant en :

- Année 2018 : 1 124 €
- Année 2019 : 58 898 € (dont 17 600 € politique de la ville)
- Année 2020 : 85 078 € (dont 26 400 € politique de la ville).

Affaire n° 09-20180825	Acquisition d'un ensemble toboggans pour la piscine de Trois-Mares – 4ème procédure
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 mai 2018,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 31 janvier 2018 dans le cadre de

l'opération relative à l'acquisition d'un ensemble de toboggans pour la piscine de Trois-Mares. Il s'agit d'une 4ème procédure suite à des précédentes consultations déclarées infructueuses pour le lot n° 2 «Pose des toboggans»,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au Journal de l'île de La Réunion,

Considérant que les prestations sont financées sur fonds propres communaux,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, Yannis Lebon s'abstenant,

la passation du marché fructueux correspondant avec le groupement Gestion et Conseil de Travaux / CMR (Mandataire : Gestion et Conseil de Travaux, 147 rue du Général Ailleret 97430 Tampon, Gérant : Monsieur Olivier Rousseau) pour un montant de 264 330,63 € TTC et un délai de 3 mois pour le lot 2.

Affaire n° 10-20180825	Travaux de réhabilitation et de consolidation du gymnase de Trois-Mares – lot n° 1 : Électricité
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la décision du Représentant du Pouvoir Adjudicateur du 13 août 2018,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 5 février 2018 pour des travaux de réhabilitation et de consolidation du gymnase de Trois-Mares,

Considérant que les travaux sont répartis en 3 lots :

- lot n° 1 : électricité
- lot n° 2 : charpente métallique
- lot n° 3 : fourniture et pose de sols souples,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication localement dans le Journal de l'Ile de La Réunion,

Considérant que l'attribution des lots n° 2 et n° 3 a été approuvée par le Conseil Municipal le 23 juin 2018,

Considérant que les travaux sont financés sur fonds propres communaux,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, Yannis Lebon s'abstenant,

la passation du marché fructueux correspondant avec l'entreprise STESI SARL (31 B, avenue des artisans, ZA Pointe des Châteaux, 97436 SAINT – LEU ; Gérant : FOUCHET Stéphane) pour un montant global et forfaitaire de 356 313,49 € TTC et un délai d'exécution de 4 mois pour le lot 1.

Affaire n° 11-20180825	Construction d'un ensemble tyroliennes sur le Piton Dugain à la Plaine des Cafres
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les décisions du Représentant du Pouvoir Adjudicateur des 16 et 22 août 2018,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 11 juillet 2018 concernant la construction d'un ensemble tyroliennes sur le Piton Dugain à la Plaine des Cafres, comprenant 3 lots :

- Lot n° 1 : Fourniture et pose de l'ensemble tyroliennes
- Lot n° 2 : Mission G2 – Étude géotechnique de conception
- Lot n° 3 : Évaluation environnementale,

Considérant que les lots n° 1 et n° 3 ont été déclarés infructueux en l'absence d'offre

recevable et ont été relancés en procédure adaptée le 10 août 2018,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, les consultations ont fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans le Journal de l'île de La Réunion,

Considérant que le lot n° 1 : Fourniture et pose de l'ensemble tyroliennes est en cours de consultation,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, Yannis Lebon s'abstenant,

la passation des marchés fructueux correspondants avec :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant TTC	Délai en jours calendaires
2	MISSION G2 – ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION	– SAS GEOLITHE Agence Réunion TECHNOPOLE – Immeuble Darwin – 4 rue Émile Hugo 97490 Sainte-Clotilde Président : Monsieur MEIGNAN Lucas	15 786 ,75 €	22 jours
3	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	BIOTOPE 910 chemin Lagourgue 97440 Saint-André Gérant : Monsieur Yves CAPON	39 005,75 €	80 jours

Affaire n° 12-20180825	Entretien des abords des routes et des espaces verts des sites communaux
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mars 2018,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 6 février 2018, en application des articles 12, 25 et 67 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour l'entretien des abords des routes et des espaces verts des sites communaux,

Considérant que les prestations sont décomposées en sept lots :

- Lot n°1 : Entretien des abords végétalisés des routes et espaces verts communaux des secteurs : Terrain Fleury, La Châtoire, Bérive, 12^{ème} km, 14^{ème} km, La Pointe, Ligne 400 à RN3, Petit Tampon, rue Général De Gaulle ;
- Lot n° 2 : Entretien des abords végétalisés des routes et espaces verts communaux des secteurs : Trois Mares, Bras de Pontho, Pont d'Yves, Dassy, Bras Creux, 17^{ème} km, 12^{ème} km ;
- Lot n° 3 : Entretien des abords végétalisés des routes et espaces verts communaux des secteurs : Plaine Des Cafres, 17^{ème} km au 28^{ème} km, 19^{ème} km, Piton Ravine Blanche Rn Agglo ;
- Lot n° 4 : Entretien des abords végétalisés des espaces verts et des surfaces de jeux des écoles et des crèches sur l'ensemble du territoire communal ;
- Lot n° 5 : Entretien des abords et surfaces de jeux des sites sportifs (plateaux noirs polyvalents) et des boulodromes des secteurs : 14^{ème} km / 17^{ème} km, 19^{ème} km, 23^{ème} km, Bois-Court, 28^{ème} km, Grande Ferme, Piton Ravine Blanche, Piton Hyacinthe, Coin Tranquille et Notre Dame de la Paix ;
- Lot n° 6 : Entretien des abords et surfaces de jeux des sites sportifs (plateaux noirs polyvalents) et des boulodromes des secteurs : Pont d'Yves, Bras de Pontho, Trois-Mares, Champcourt, La Châtoire, Centre-Ville, SIDR 400 ;
- Lot n° 7 : Entretien des abords et surfaces de jeux des sites sportifs (plateaux noirs polyvalents) et des boulodromes des secteurs : Bras-Creux, La Pointe, 12^{ème} km, Bérive, Petit Tampon, Grand Tampon, Ligne d'Équerre,

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, conclus pour un an, à compter de la date de notification, renouvelables tacitement par période annuelle sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans Le Quotidien,

Considérant que les prestations sont financés sur fonds propres communaux,

Considérant que le lot n° 4 est déclaré sans suite et confié aux services communaux,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, Yannis Lebon s'abstenant,

la passation des accords-cadres à bons de commande pour l'entretien des abords des routes et des espaces verts des sites communaux avec :

Lot	Titulaire	Montant sans minimum et avec maximum annuel TTC de :
Lot n° 1	ENTREPRISE AMAYE JACQUES 45, chemin Fourcade – Trois Mares 97430 LE TAMPON GERANT : M. AMAYE JACQUES	450 000,00 €
Lot n° 2		450 000,00 €
Lot n° 3		300 000,00 €
Lot n° 5		185 000,00 €
Lot n° 6		200 000,00 €
Lot n° 7		260 000,00 €

Affaire n° 13-20180825	Avenant de transfert n° 1 au marché n° VI 2016.270 relatif à la fourniture de denrées alimentaires – lot 73
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le marché n° VI 2016.270 relatif à la fourniture de denrées alimentaires – lot 73 Œufs entiers « liquide pasteurisé » a été notifié le 27 décembre 2016 à l'entreprise EVOLLYS COMMERCIALISATION (4, rue Jean – Pierre VASSOR, 97427 ETANG SALE) pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT et d'une durée d'un an reconductible trois fois,

Considérant que cette dernière commercialisait les ovoproduits d'OVOCOOP,

Considérant que dans le cadre d'un rapprochement de leur savoir-faire et de leurs outils, le groupe EVOLLYS et la société ABATTOIR DUCHEMANN et GRONDIN ont conclu le 5 octobre 2017, un protocole d'accord organisant les modalités de leur association en vue du développement de la filière avicole. En application de ce protocole, la société ELEVEURS ET DUCHEMANN - GRONDIN (EDG) a été constituée en vue de la prise en location – gérance du fonds de commerce de commercialisation de volailles auprès des sociétés EVOLLYS COMMERCIALISATION et ABATTOIR DUCHEMANN et GRONDIN,

Considérant que la société EDG a décidé de ne plus commercialiser la totalité des ovoproduits à partir de janvier 2018,

Considérant que par décision du 3 janvier 2018, la société OVOCOOP reprend la commercialisation de ses ovoproduits à compter du 1^{er} avril 2018,

Considérant que par conséquent, la société EVOLLYS COMMERCIALISATION souhaite céder son marché à la société OVOCOOP,

Considérant que le présent avenant a pour objet d'acter la substitution de la société OVOCOOP à la société EVOLLYS COMMERCIALISATION,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, Yannis Lebon s'abstenant,

- la conclusion de l'avenant de transfert du marché n°VI 2016.270 passé avec la société EVOLLYS COMMERCIALISATION au profit de la société OVOCOOP,

- l'avenant de transfert n'entraîne aucune modification du montant maximum du marché,

- la durée du marché reste inchangée.

Affaire n° 14-20180825	Avenant de transfert n°1 au marché n° VI 2016.122 relatif à l'entretien du parc des hydrants de la Commune du Tampon – lot 2 : fourniture et pose d'hydrants (bornes à incendie)
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le marché n° VI 2016.122 relatif à la fourniture et pose d'hydrants a été notifié le 18 juillet 2016 à l'entreprise VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX (53, rue Sainte Anne – CS 61011, 97743 SAINT DENIS CEDEX 9) pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT et d'une durée d'un an reconductible trois fois,

Considérant que la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, pour renforcer l'identité locale de son activité, a constitué une filiale, la société RUNEO et lui a fait apport, à titre d'apport partiel d'actif, d'une branche complète et autonome d'activité d'exploitation de services d'alimentation en eau, d'assainissement et de travaux, composée notamment des contrats de VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,

Considérant que la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX souhaite céder son marché à la société RUNEO,

Considérant que le présent avenant a pour objet d'acter la substitution de la société RUNEO à la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, Yannis Lebon s'abstenant,

- la conclusion de l'avenant de transfert du marché n°VI 2016.122 passé avec la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX au profit de la société RUNEO,

- l'avenant de transfert n'entraîne aucune modification du montant maximum du marché.

- la durée du marché reste inchangée.

Affaire n° 15-20180825	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre avec la société Artelia Ville & Transport pour la réalisation de travaux de VRD et de Génie Civil sur la commune du Tampon Retire et remplace la délibération du 23 juin 2018 - affaire n° 16-20180623
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 août 2018,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune du Tampon a décidé de mettre en œuvre une politique globale d'aménagement de voirie, de génie civil, et travaux divers sur son territoire. La récurrence d'opérations de même type dans le cadre d'un programme global invite à optimiser l'outil de passation des marchés publics de maîtrise d'œuvre, afin de générer des économies de temps dans la passation des marchés,

Considérant qu'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande de maîtrise d'œuvre a donc été lancé le 29 mars 2018 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour un montant maximum annuel de 500 000 € TTC et pour une période de 1 an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois,

Considérant que lors de la survenance des besoins, des marchés subséquents seront passés après mise en concurrence simplifiée des titulaires de l'accord-cadre,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au Quotidien,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, le 7 juin 2018, a retenu les trois candidats suivants :

- 1 – GETEC OCEAN INDIEN ;
- 2 – OMEGA DARWIN CONCEPT ;
- 3 – SARL GEODE INGENIERIE,

Considérant que cet accord-cadre a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal le 23 juin 2018 – affaire n°16 – 20180623,

Considérant que cependant, la société SARL GEODE INGENIERIE n'ayant pas été en mesure de produire l'attestation de vigilance URSSAF, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a rejeté son offre en application de l'article 55-IV du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que le candidat classé immédiatement après, à savoir la société ARTELIA VILLE & TRANSPORT, a été déclaré attributaire après avoir fourni les attestations justifiant de la régularité de sa situation fiscale et sociale,

Considérant que les prestations sont financées sur fonds propres communaux,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, Yannis Lebon s'abstenant,

- la passation de l'accord-cadre, pour un montant maximum annuel de 500 000 € TTC, avec les sociétés :

- GETEC OCEAN INDIEN (40, rue Louis Bréguet, Immeuble le Kerveguen ZAC 2000, 97420 LE PORT; Gérant: Sébastien DUMESGNIL),

- OMEGA DARWIN CONCEPT (19, lotissement des frangipaniers, 97424 SAINT – LEU ; Directeur : Jérôme SAJOT),

- ARTELIA VILLE & TRANSPORT (121 boulevard Jean Jaurès - CS 31005, 97404 Saint Denis Cedex ; Directeur adjoint Région Réunion : Monsieur Serge HOMO),

- le retrait par voie de conséquence de la délibération n° 16-20180623 du 23 juin 2018.

Affaire n° 16-20180825

Information du Conseil Municipal sur l'exercice par le Maire de la délégation en matière de marchés publics durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2018

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22-4° et L. 2122-23,

Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné le 19 avril 2014 délégation au Maire à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de 221 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant qu'en application de l'article L 2122-23 du code précité, le Conseil Municipal a été invité à prendre connaissance de la liste des marchés conclus dans le cadre des délégations susvisées,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

à l'unanimité

prend acte

des marchés passés entre le 1er janvier et le 30 juin 2018, dont le détail figure dans les tableaux suivants :

<i>Marchés A Procédure Adaptée < à 45 000, 00 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018</i>			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant € TTC
Fourniture et pose de rideau métallique motorisé pour bâtiment communal	04/01/18	METAL RIDEAU FERMETURE	3 325,52 €
Réparation de canalisation d'eau sur esplanade Benjamin Hoarau	12/01/18	CISE REUNION	3 044,51 €
Acquisition de module SFP gigabit RJ45 en cuivre	15/01/18	PC DESIGN	790,00 €
Études de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une cuisine centrale au Tampon	15/01/18	Groupement ATM-OI/TROIS C	43 345,75 € TTC
Acquisition de trois gerbeurs manuels	17/01/18	ABC EQUIPEMENT	8 460,00 €
Classe passerelle : École Charles Isautier – lot 1 - Atelier de communication parents-enfants	26/01/18	L'ARBRE A GRANDIR	1 625,00 €
Classe passerelle : École Charles Isautier – lot 2 - atelier socio-esthétique pour l'axe parentalité	26/01/18	MAITRE BRIGITTE	1 400,00 €

Marchés A Procédure Adaptée < à 45 000, 00 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant € TTC
Classe passerelle : École Charles Isautier- lot 3 - petits matériels de loisirs créatifs pour axe parentalité	26/01/18	SOPE	859,88 €
Réfection de la toiture de la salle des professeurs des écoles, Iris Hoarau	26/01/18	SARL SERY LEON	8 278,55 €
LOLL Saison 4 - Salon maison et jardin – Habillage bus	01/02/18	EI NUMERIK	1 560,00 €
LOLL saison 4 – Salon Maison et Jardin - Distribution de flyers	01/02/18	DISTRISUR	792,05 €
Distribution de triptyques – Réforme du stationnement payant	01/02/18	DIFFUSION OI	1 685,01 €
Acquisition de support de la solution M.Files	02/02/18	OMICRONE (OMYSIS)	6 179,08 €
Distribution du magazine communal l'ère du Tampon – Février à avril 2018	05/02/18	DIFFUSION OI	6 054,30 €
Acquisition de 4 certificats RGS**	06/02/18	SUPPORT RGS	1 128,40 €
Jour de l'an chinois 25/02/2018 / 650 gâteaux individuels + 200 gâteaux pie neuf	09/02/18	LE CERTAT	1 301,78 €
Repas du personnel janvier 2018- Lot 1 – Feuilletés au fromage	06/02/18	PRO A PRO	280,16 €
Repas du personnel janvier 2018 – Lot 2 – Friands au poulet	06/02/18		700,75 €
Petits matériels de restauration – 600 verres	12/02/18	PROMONET	572,40 €
3000 bouteilles d'eau de 50 cl	15/02/18	SEBV	827,01 €
120 Bouteilles de Perrier 50 cl	15/02/18	FRAIS IMPORT	102,67 €
Jour de l'an chinois du 25/02/2018 : 60 Bouteilles de champagne brut	20/02/18	CAVE O BULLES	1 560,00 €
Mousse aux fruits 80 parts + bougies	20/02/18	LE CERTAT	443,65 €
Tables réfrigérantes chapelle ardente	23/02/18	EIHf -ISOFROID	3 290,00 €

Marchés A Procédure Adaptée < à 45 000, 00 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant € TTC
Cadeaux protocolaires : 80 bouteilles de champagne brut	27/02/18	NICOLAS	1 700,00 €
Retenue Collinaire de Piton rouge : Mission de suivi et conseil dans le domaine environnemental	28/02/18	BIOTOPE	75 570,25 €
Fête des quartiers : 3000 Esquimaux	28/02/18	GLACES DE BOURBON	1 990,95 €
Acquisition d'appareils photos numériques	01/03/18	PC DESIGN	500,00 €
Clavier ergonomique de reconnaissance vocale – personne handicapée	01/03/18		480,00 €
Étude de faisabilité d'un projet de golf à la Plaine des Cafres	05/03/18	OLIVIER DONGRADI	37 107,00 €
Cadeaux bac 2018 – Stylo clé USB 8GO	07/03/18	PLANETE.COM	2 907,80 €
Cadeaux protocolaires – DVD île de La Réunion	07/03/18	GELABERT PRODUCTION	450,00 €
Table d'écopier monospace – école primaire Maximilien Lorion	07/03/18	REHA MAT	1 183,00 €
Équipement de vidéoprojection – lot 1- Vidéoprojection Fixe et permanente	08/03/18	STAR MUSIK ET SON EVENT OI	4 858,00 €
Équipement de vidéoprojection – Lot 2 -Vidéoprojecteur solution mobile	08/03/18		899,00 €
Table d'écopier Monospace - École primaire Maximilien Lorion	08/03/18	REHA MAT	1 183,33 €
Réparation de divers caniveaux grilles coulées sur place et pose de garde-corps	12/03/18	LTH	31 117,80 €
Étude bruit relative au prolongement de la rue du Général de Gaulle	19/03/18	GINGER CEBTP	22 047,20 €

Marchés A Procédure Adaptée < à 45 000, 00 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant € TTC
Abattage et déssouchage d'arbres au centre ville	19/03/18	KREATIVE	Montant maximum annuel de 35 000 € durée : 01 an
Acquisition et livraison de matériels de restauration scolaire pour la cuisine centrale – Aristide Briand Lot 1 : chariot de maintien à température 20 niveaux GN 2/1	19/03/18	EKIMAG	8 835,00 €
Acquisition et livraison de matériels de restauration scolaire pour la cuisine centrale – Aristide Briand Lot 2 : chariot échelle GN2/1 – 20 niveaux	19/03/18	ETS RÉUNION SERVICE DISTRIBUTION	2 857,08 €
Acquisition et livraison de matériels de restauration scolaire pour la cuisine centrale – Aristide Briand Lot 3 : table de travail Inox, mobile sans dossier	19/03/18	ETS RÉUNION SERVICE DISTRIBUTION	943,95 €
Acquisition et livraison de matériels de restauration scolaire pour la cuisine centrale – Aristide Briand Lot 4 : machine à laver à avancement automatique	19/03/18	EKIMAG	18 198,71 €
Acquisition et livraison de matériels de restauration scolaire pour la cuisine centrale – Aristide Briand Lot 5 : ouvre boîte électrique	19/03/18	ETS RÉUNION SERVICE DISTRIBUTION	1714,30 €
Acquisition et livraison de matériels de restauration scolaire pour la cuisine centrale – Aristide Briand Lot 6 : désinsectiseurs électriques	19/03/18	EKIMAG	677,04 €
Engins : Lot n° 1 – Vérification technique périodique des engins	21/03/18	BUREAU VERITAS	1 025,33 €
Engins : Lot n° 2 – Contrôle semestriel des engins	22/03/18	DEKRA	607,60 €

Marchés A Procédure Adaptée
< à 45 000, 00 € HT
Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018

Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant € TTC
Campagne géotechnique complémentaire suite à validation APS – sites crèches de la Plaine des Cafres – Trois-Mares – 14ème km et Bras-Creux	22/03/18	GEISER INGENIERIE	32 582,55 €
Équipement police municipale	23/03/18	SAE	633,59 €
Champagne brut 1er prix – repas seniors	23/03/18	NICOLAS	191,29 €
Acquisition de cartouches 38 SP à projectiles expansifs	26/03/18	SARL ARMADA	1 150,43 €
Réparation de 2 regards EP sur RN3 et rehausse de 7 regards EP a grille sur rue DR Ignace Hoarau	28/03/18	SARL LTH	11 067,00 €
Fourniture de petits matériels et produits d'entretien	29/03/18	PROMONET	41 025,33 €
Mobilier petite enfance - Enfant porteur de handicap - École maternelle Georges Besson	30/03/18	SOPE	406,80 €
Lavage des couvertures - plan ORSEC	30/03/18	ADAPEI-ESAT GEORGES MOY DE LA CROIX	1 532,50 €
Chauffe eau solaire cuisine centrale 23ème km	10/04/18	SOLAMI INSTALLATION OI	5 186,30 €
Gardiennage grand prix de karting ville du Tampon – Avril 2018 – Place de la SIDR 400	19/04/18	SARL Compagnie SECURITE PRIVEE (CO.S.P.)	3 683,25 €
Travaux de reliure des registres de l'état civil- Année 2017	24/04/18	JEBANE- J.STEPHANE	1 800,00 €
Achats de tôles en tubes carrés en inox (caniveau cuisine Aristide Briand)	24/04/18	SAS KDI DAVUM	12 645,85 €
Fourniture de 2 520 tartelettes aux fruits : Journées camp de vacances Etang-Salé	04/05/18	SASU PATISSERIE CERTAT	3 214,86 €

Marchés A Procédure Adaptée < à 45 000, 00 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant € TTC
Fourniture de 600 éclairs au chocolat - commémoration 08 mai	04/05/18	SASU PATISSERIE CERTAT	765,44 €
Produits Halal – EID UL FITR – 2018	04/05/18	LE BAR A4	1 801,04 €
Vérification technique sur scène et CTS	07/05/18	AVERTECK	22 000,00 €
Acquisition de matériels divers pour le service animation : Chariot de transport spécial charge Lourde	14/05/18	BEC REUNION	2 159,15 €
Acquisition de matériels divers pour le service animation : Diable pour transport de chaises	14/05/18		321,12 €
Acquisition de matériels divers pour le service animation : Rampe de chargement et rampe d'accès PMR	14/05/18		2 519,37 €
Denrées alimentaires : Lot 5 – Cuisse de poulet	14/05/18	MADIS	Marché à BC sur 4 mois pour un montant maximum de 24 000,00 €
Denrées alimentaires : Lot 7- Sauté de Dinde	14/05/18		Marché à BC sur 4 mois pour un maximum de 10 000,00 €
Denrées alimentaires : Lot 9 – Rôti de dindonneau	14/05/18	PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT	Marché à BC sur 4 mois pour un maximum de 10 000,00 €
Prestations de retranscription audio des conseils municipaux	15/05/18	SCRIBE OI	2 400,00 €
Mousse aux fruits de 170 parts + bougie (s) 100 ans – Juin 2018	15/05/18	SASU PATISSERIE CERTAT	806,05 €
Porte badge événementiel + cordon	15/05/18	CARDALIS	243,45 €

Marchés A Procédure Adaptée < à 45 000, 00 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant € TTC
2 400 gâteaux individuels – Médaille de la famille Française	18/05/18	SASU PATISSERIE CERTAT	5 182,60 €
Emballages cadeaux	22/05/18	EQUIP BOUTIQUE ROUXEL	147,39 €
Acquisition d'un appareillage désherbeuse eau chaude par automate 24 volts	24/05/18	OELIATEC	24 790,00 €
Mission de sourcing pour optimiser l'achat public	24/05/18	IBR	Maximum annuel : 15 000 €
AMO 2018 : Gestion de la téléphonie mobile	28/05/18	DATA CONSEIL	5 899,69 €
CSPS pour la construction d'un ouvrage d'art Lot 1 : intersection de la ravine Bras de Douane et de la rue Adam de Villiers	29/05/18	SOCOTEC REUNION	4 600,40 €
CSPS pour la construction d'un ouvrage d'art Lot 2 : intersection de la ravine Bras Creux et du chemin des Maraîchers	29/05/18		6379 ,80 €
Achat de graines de palmiers de collection	29/05/18	SAS SEGOI	Montant maximum annuel de 10 000 € durée : 03 ans
Fourniture et livraison de plants d'agrumes	29/05/18	AGRIDEV	Montant maximum annuel : 10 000 € durée : 3 ans
Travaux de mise en sécurité électrique au complexe sportif de Trois-Mares	05/06/18	SIREP	31 117,80 €

Marchés A Procédure Adaptée < à 45 000, 00 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant € TTC
Citoyens d'honneur 2018 : 1 400 Gâteaux	05/06/18	SASU BOULANGERIE PATISSERIE CERTAT	3 290,00 €
Appareils électroménagers : Centrifugeuse	06/06/18	PROMONET PROMEDICAL	1 135,00 €
Appareils électroménagers : Percolateurs à café inox	06/06/18	PROMONET PROMEDICAL	385,22 €
Gardiennage et malveillance SIDR 400 - Journée de la santé – Juin 2018	07/06/18	TRIPLE 8 SECURITE	1 944,11 €
Acquisition de 10 tentes pliantes – Type Vitabri	08/06/18	SOREVOE	10 682,48 €
Formation et examen pour l'obtention de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) – Lot 1 : Formation	11/06/18	CFPR OI	Marché à BC d'une durée de 4 ans à compter de la notification pour un montant de 18 000 €
Formation et examen pour l'obtention de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) – Lot 2 : Examen	11/06/18		Marché à BC d'une durée de 4 ans à compter de la notification pour un montant de 7 600 €
Gardiennage et sécurité malveillance - fête de quartier de la Châtoire	21/06/18	TRIPLE 8 SECURITE	2 278,43 €
Fournitures de plantes annuelles	26/06/18	Société horticole Yvon PAYET	Montant maximum annuel de 10 000 € durée : 06 mois
Travaux au centre de tri du 27ème km – lot 2 : plomberie	28/06/18	PLOMBERIE MUTI SERVICES	7 150,74 €

Marchés A Procédure Adaptée < à 45 000, 00 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant € TTC
Médailles de la ville + supports – 2ème procédure	27/06/18	PHOTO PAVILLONNERIE	4 915,05 €
Cadeaux protocolaires – stylo pub – 3ème procédure	27/06/18	GENERATION PUB	623,88 €
Marchés A Procédure Adaptée de 45 000 € HT à 209 000 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant €
Terrassement et reprofilage du terrain communal parcelle AB 78 Plaine des Cafres	09/01/18	STTP	86 800 € TTC
Fourniture de matériels horticoles – lot 1 : Fourniture de sachets plastiques pour la production des plantes	15/01/18	AGRI DEV	Maximum annuel : 59 000 € HT
Fourniture de matériels horticoles – lot 2 : Fourniture de pots plastiques pour la production des plantes	15/01/18		Maximum annuel : 60 000 € HT
Fourniture de matériels horticoles – lot 3 : Fourniture de rouleaux de bâches sol et ombrières	15/01/18		Maximum annuel : 29 000 € HT
Fourniture de matériels horticoles – lot 4 : Fourniture de substrats pour la production des plantes	15/01/18		Maximum annuel : 40 000 € HT
Fourniture de matériels horticoles – lot 5 : Acquisition de produits phytosanitaires	15/01/18	HORTIBEL NEGOCE	Maximum annuel : 20 000 € HT
Retenue collinaire de Piton Rouge : mission de suivi et conseil dans le domaine environnemental	28/02/18	BIOTOPE	75 570,25 € TTC

Marchés A Procédure Adaptée de 45 000 € HT à 209 000 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant €
Acquisition et livraison de matériels informatiques	19/03/18	OCII	montant minimum de 20 000 € HT et un maximum de 100 000 € HT durée : 01 an
Fourniture et livraison de cadres de béton armé	19/03/18	PREFABETON	91 982,27 € TTC
Fourniture d'éléments de faux plafonds destinés aux bâtiments communaux - 4ème procédure	21/03/18	SOREPRO SAS	Montant maxi annuel : 120 000 € HT
Fourniture de solutions de verbalisation, dépenalisation et smartphones en mode hébergé	25/04/18	EDICIA	46 842 € TTC
Études technico-administratives en vue de la création de 2 hélistations à la Plaine des Cafres lot 1 : études de faisabilité aéronautique	02/05/18	SAS ELAN OI	11 718 € TTC
Études technico-administratives en vue de la création de 2 hélistations à la Plaine des Cafres procédure lot 2 : étude de faisabilité économique	02/05/18		28 427 € TTC
Etudes technico-administratives en vue de la création de 2 hélistations à la Plaine des Cafres lot 3: assistance à maîtrise d'ouvrage	02/05/18		13 020 € TTC
Réalisation d'une voie de liaison de la rue Roland Garros à la Rue Jules Bertaut – lot 1: travaux d'aménagement	02/05/18	LTH	179 775,82 € TTC

<p align="center">Marchés A Procédure Adaptée de 45 000 € HT à 209 000 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018</p>			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant €
Réalisation d'une voie de liaison de la rue Roland Garros à la Rue Jules Bertaut – lot 2 : revêtements	02/05/18	GTOI	29 709,69 € TTC
Vérification réglementaire de chapiteaux et scène – mission de vérification technique CTS	07/05/18	AVERTECK	Maximum annuel de 22 000 € TTC durée : 04 ans
Tennis club du Tampon – relance du lot 1 « réalisation de clôtures » suite à résiliation	29/05/18	SARL BP CONSTRUCTION ET RENOVATION	95 290 € TTC
Achat de consommables informatiques	29/05/18	RESEAU CARTOUCHES SARL	Montant maximum de 65 000 € TTC durée : 01 an
Location de porte container de 40 pieds (y compris tracteur et chauffeur)	29/05/18	SMOI	- Montant maximum annuel de 54 250 € TTC durée : 04 ans
Location de structures gonflables, attractions et diverses prestations - lot 1 : location de structures gonflables	29/05/18	REUNION EVENEMENTS	Montant maximum : 50 000 € TTC durée : 01 an
Location de structures gonflables, attractions et diverses prestations - lot 2 : taureau mécanique	29/05/18		Montant maximum : 4 000 € TTC durée : 01 an
Location de structures gonflables, attractions et diverses prestations - lot 3 : espaces jeux vidéo, maquillage	29/05/18		Montant maximum : 10 000 € TTC durée : 01 an
Location de structures gonflables, attractions et diverses prestations - lot 4 : montage et démontage	29/05/18		Montant maximum : 16 000 € TTC durée : 01 an

Marchés A Procédure Adaptée de 45 000 € HT à 209 000 € HT Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018			
Objet	Date d'attribution	Entreprise	Montant €
Travaux d'aménagement de la place des Florilèges – relance du lot 3 : Travaux de réhabilitation de clôture du parking SIDR 400	29/05/18	LTH	120 081,29 € TTC
Acquisition de fertilisants	22/06/18	AGRIDEV	85 600 € TTC
Parking maison Paille en queue	19/06/18	G et C TRAVAUX	54 730,66 € TTC

Affaire n° 17-20180825	Missions d'élus les 18 et 19 octobre 2018 - Colloque « L'eau, c'est politique » à Mallemort - 34ème congrès de l'ANEM à Morteau
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 35-090608 du Conseil Municipal du 9 juin 2008 relative au remboursement des frais de missions des élus hors département,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et mieux anticiper les équilibres de demain, l'Association Nationale des Élus des Bassins (ANEB) et l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB), en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, organisent les 18 et 19 octobre 2018 le colloque « L'Eau, c'est politique », à Mallemort (13),

Considérant que l'Association Nationale des Élus de la Montagne, qui se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national, organise cette année son 34ème congrès, les 18 et 19 octobre à Morteau (Doubs),

Considérant l'intérêt que représentent ces 2 évènements, il y a lieu de missionner deux élus afin d'y participer,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré,

décide à l'unanimité

- de missionner :

* Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint, en tant que représentant de la commune, afin de participer au colloque « L'eau, c'est politique » à Mallemort

* Monsieur Rito Morel, Conseiller Municipal, en tant que représentant de la commune, afin de participer au 34ème congrès de l'ANEM à Morteau (Doubs),

- de prendre en charge :

* les billets d'avion en vol interne et/ou de train et/ou bus et/ou taxi pour se rendre sur les lieux de rencontres,

Il est précisé que les billets d'avion aller-retour Réunion/métropole seront pris en charge par l'AMDR,

- de procéder au remboursement de leurs frais de séjour (hébergement, restauration, transports intérieurs) sur présentation de justificatifs, conformément à la délibération sus visée.

Affaire n° 18-20180825

**Mission de Monsieur Enaud Rivière, 3ème adjoint et de Madame Emmanuelle Hoarau, élue déléguée à la 3ème jeunesse
Rencontres du 3 au 6 septembre 2018 avec les opérateurs pour l'achat de bus**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 35-090608 du Conseil Municipal du 9 juin 2008 relative au remboursement des frais de missions des élus hors département,

Vu la délibération n° 27-20180804 du Conseil Municipal du 4 août 2018 relative à l'adhésion de la commune à la Centrale d'Achat du Transport Public,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que dans la continuité de l'adhésion sus visée, il y a lieu pour un représentant de la commune de rencontrer les opérateurs en vue d'une acquisition de bus pour les besoins communaux (sports vacances, activités de la 3^{ème} jeunesse...),

Considérant qu'à cette fin, plusieurs rendez-vous ont pu être programmés :

- Albi : rencontre avec la SPL « Tarn Bus »
- Roche-sur Yon : rencontre avec la Société Fast Concept Car
- Paris : rencontres avec :
 - la Centrale d'Achat du Transport Public,
 - Graphibus,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

- de missionner Monsieur Enaud Rivière, 3^{ème} adjoint, et Madame Emmanuelle Hoarau, élue déléguée à la 3^{ème} jeunesse, en tant que représentants de la commune, afin de se rendre en métropole du 3 au 6 septembre 2018 pour rencontrer ces opérateurs,

- de prendre en charge :

- * le billet d'avion aller-retour Réunion/métropole,
- * les billets d'avion en vol interne et/ou de train et/ou bus et/ou taxi pour se rendre sur les lieux de rencontres,

- de procéder au remboursement de leurs frais de séjour (hébergement, restauration, transports intérieurs) sur présentation de justificatifs, conformément à la délibération sus visée.

Affaire n° 19-20180825

Mission du Maire à Paris le 24 septembre 2018

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 35-090608 du Conseil Municipal du 9 juin 2008 relative au remboursement des frais de missions des élus hors département,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que les Vitrines de France, fédération nationale des centres-villes, organise le lundi 24 septembre 2018 à Paris (Place d'Italie, 13ème arrondissement) une rencontre nationale, placée sous le thème « Le commerce d'aujourd'hui et de demain - un regard neuf et des solutions innovantes»,

Considérant de l'intérêt que représente une telle manifestation qui intéresse tous les acteurs pour le développement du centre-ville,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 août 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité



- de répondre favorablement à l'invitation de Monsieur Jean-Pierre Lehmann, président des Vitrines de France et de missionner le Maire, ou en cas d'empêchement, Anissa Locate, élue déléguée à la dynamisation du centre-ville, afin de participer à cette rencontre le 24 septembre 2018 à Paris,

- de prendre en charge le billet d'avion aller-retour Réunion/métropole,

- de procéder au remboursement des frais de séjour (hébergement, restauration, transports intérieurs) sur présentation de justificatifs, conformément à la délibération sus visée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à onze heures cinq minutes.

Fait et clos au Tampon les jour, mois et an sus mentionnés.


Le Maire,


André Thien-Ah-Koon